



## **CONTRAT LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**

### **Appel à Projet Caf de la Charente**

**Année 2023-2024**

*Retrouver ce document et les autres supports de l'appel à projet sur : [CLAS](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#)*



**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT

## Introduction

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont les principes ont été fixés par **la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité** de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

**Le référentiel national de financement du CLAS** rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte.

Il présente notamment :

- Les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
- Le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- Le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
- Les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

## L'organisation départementale

### Le Comité Départemental CLAS

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du comité de pilotage départemental partenarial. Il associe l'Etat, l'Education Nationale, le Conseil Départemental, la Mutualité Sociale Agricole, la DDETSPP, les villes d'Angoulême, Soyaux et Cognac.

La Caisse d'Allocation Familiale de la Charente assure l'animation du réseau CLAS.

Il a pour mission de :

- Procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- Rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- Définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- Impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- Organiser l'appel à projet ;
- Examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
- Assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- Veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

## **Orientations du CLAS 2023-2024**

En 2022-2023, le comité départemental Clas a agréé **22 porteurs de projets CLAS** sur le département de la Charente, avec un total de **90 collectifs** qui correspondent à l'accompagnement de **888 enfants et jeunes**.

Pour l'année 2023-2024 le comité poursuit son appui au développement des actions CLAS dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants/jeunes en facilitant la communication entre l'école et les parents. Une attention particulière sera portée aux actions lors des périodes « charnières » (entrée à l'école élémentaire, collège et lycée)
- Veiller à apporter une dimension ludique dans la pédagogie mise en œuvre
- Accompagner les enfants/jeunes dans leur pouvoir d'agir pour plus d'autonomie (encourager la prise d'initiative, accompagner dans la mise en œuvre de projets...)

### **Les projets présentés en vue d'une demande de financement doivent :**

- Répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations du comité départemental voire local s'il existe ;
- S'inscrire dans un cadre partenarial et participer à la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;
- Rechercher une articulation avec le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP) ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducatif, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).









Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

### **L'Animation départementale**

Le comité départemental, afin de renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs du Clas, propose pour l'année 2023/2024 :

- Un accompagnement des porteurs de projet à leur demande ou sur proposition par les membres du comité départemental. Notamment par la/le conseiller.e technique Caf du département.
- Des actions de formation à l'attention des coordonnateurs, animateurs professionnels et bénévoles ainsi que des webinaires d'informations et d'échanges qui seront programmés par la Conseiller Départemental Parentalité après sondage auprès des opérateurs de terrain. Ces ateliers numériques se dérouleront au cours du 2ème semestre 2023.

## Vos contacts Conseiller.e.s Chargé.e.s de Développement

Angoulême, Soyaux	Hélène RAYMOND	<a href="mailto:helene.raymond@caf16.caf.fr">helene.raymond@caf16.caf.fr</a>	 06 21 66 93 98
La Couronne ; St Michel	Victoria WELTER	<a href="mailto:victoria.welter@caf16.caf.fr">victoria.welter@caf16.caf.fr</a>	 05 17 20 20 40
Gond-Pontouvre ; St Yrieix	Sabrina BERTOLINI	<a href="mailto:Sabrina.bertolini@caf16.caf.fr">Sabrina.bertolini@caf16.caf.fr</a>	 06 17 47 10 43
CdC La Rochefoucauld Portes du Périgord	Céline DAVID	<a href="mailto:celine.david@caf16.caf.fr">celine.david@caf16.caf.fr</a>	 05 45 94 42 23
Communauté d'Agglomération Grand Cognac	Blandine REMY	<a href="mailto:blandise.remy@caf16.caf.fr">blandise.remy@caf16.caf.fr</a>	 05 45 35 49 01
CdC Charente-Limousine	Céline DAVID	<a href="mailto:celine.david@caf16.caf.fr">celine.david@caf16.caf.fr</a>	 05 45 94 42 23
CdC 4B Sud Charente ; Cdc Lavalette Tude Dronne	Béatrice JOURDE	<a href="mailto:beatrice.jourde@caf16.caf.fr">beatrice.jourde@caf16.caf.fr</a>	 05 45 35 49 06
CdC Cœur de Charente ; Cdc Val de Charente ; Cdc Rouillacais	Nicolas SIMON	<a href="mailto:nicolas.simon@caf16.caf.fr">nicolas.simon@caf16.caf.fr</a>	 05 45 35 49 08

## Votre Contact pour le dépôt des dossiers

Conseiller Dptal Parentalité	Ludovic ADRIEN	<a href="mailto:ludovic.adrien@caf16.caf.fr">ludovic.adrien@caf16.caf.fr</a>	 06 12 92 09 11
------------------------------	-------------------	--	--

### Calendrier

- **Le 19 juin** : lancement de l'appel à projet et ouverture de la plateforme ELAN
- **Le 26 juin 10h/12h** : visioconférence lancement appel à projet
- **Le 01 septembre au plus tard** : retour des dossiers de demande de subvention et des bilans via ELAN ( <https://elan.caf.fr/> )> au-delà de cette date, nous ne pourrons plus prendre en charge votre demande.
- **Le 22 septembre** : comité départemental

### Le dépôt des bilans 2022-2023 et les demandes 2023-2024

Après avoir pris connaissance de la note de cadrage et des orientations départementales, vous remplirez le dossier de demande de financement sur la plateforme ELAN : <https://elan.caf.fr/>

Les informations communiquées dans votre demande doivent permettre aux financeurs de comprendre les principes d'action mis en œuvre pour chaque projet. Il vous est ainsi demandé de détailler votre projet et son organisation pratique.

Vous décrirez :

- Les actions qui seront conduites avec les enfants à travers un **projet pédagogique** ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

**La remontée annuelle des données d'activité Bilan CLAS 2021-2022**

**se fait via la plateforme ELAN.**

<https://elan.caf.fr/>

**Important** : toute demande déposée hors délai ne sera plus recevable pour instruction.

### Les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps Clas :

Pour être éligibles au financement des Clas au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent répondre aux exigences du référentiel national Clas (voir en annexe) et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- Un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- Un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- Un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- Un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille de la Caf de la Charente permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

Prise en compte de **32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions** conduites auprès d'un groupe de huit à douze enfants, dans la limite d'un prix plafond de 7 885 € par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 563 € pour l'année scolaire 2023-2024

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :

- **Bonus « enfants »** : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (305 € par collectif d'enfants) ;
- **Bonus « parents »** : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (305 € par collectif d'enfants).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà **dans le référentiel national Clas**. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus.

Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du Clas de participer à l'animation départementale parentalité et/ou au plan de formation proposé dans le cadre du Schéma Départemental de Service aux Familles (SDSF).

## **Bonus « enfants » : Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas**

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas ;
- Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.

## **Bonus « parents » : Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité**

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour les Clas aujourd'hui, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions Clas visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des Clas sur ce champ.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action Clas au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

## Annexes et outils supports.

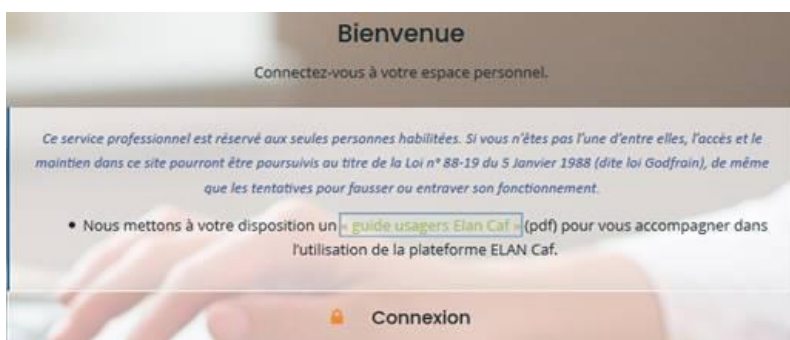
Dans le cadre de notre accompagnement, vous retrouver sur [caf.fr](http://caf.fr), toutes les annexes pour vous accompagner dans le cadre de cet appel à projet CLAS 2023-2024 :

**Lien :** [CLAS | Bienvenue sur Caf.fr](#)

- La charte d'accompagnement à la scolarité
- La Charte national de soutien à la parentalité
- La charte de la laïcité
- Le référentiel des CLAS
- La note de cadrage 2023-2024
- Le guide usagers - ELAN- CLAS

## Le dépôt du dossier de demande de subventions se fait dans ElanCaf :

Le dossier de demande de subventions des Clas est à remplir en ligne sur la plateforme **ElanCaf**. Pour vous accompagner, un guide d'utilisation est disponible sur **ElanCaf** dès votre connexion à la plateforme :



Le dépôt du bilan 2022-2023 se fait également sur ElanCaf. Quand vous vous connectez à votre espace personnel, dans :



un 1 s'affiche :



Il faut alors cliquer sur « Suivre mes demandes à justifier » pour compléter votre bilan en ligne.

**Si vous avez besoin d'informations complémentaires, prenez contact avec votre Conseiller Chargé de Développement ou Le Conseiller Départemental Parentalité.**